

Première dans le monde universitaire

La SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC est honorée lors de la 1^{re} édition du Prix « Justice imaginative »

Montréal, 20 octobre 2016 – C'est devant plus de 120 invités que la **Société Elizabeth Fry du Québec** s'est vu remettre le Prix « Justice imaginative », lors de la présentation de la 1^{re} édition de cette reconnaissance unique dans le monde universitaire, au cours d'une soirée qui s'est tenue aujourd'hui, au Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Le début d'une tradition annuelle...

Cette initiative, fruit d'une étroite collaboration entre la Faculté de droit de l'Université de Montréal et la Chaire LexUM en information juridique, se tiendra chaque année pour souligner la contribution exceptionnelle d'une personne ou d'un organisme à mettre en mouvement à la fois idées et actions, en vue d'améliorer l'accès à la justice au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde.

« C'est avec beaucoup de fierté que nous avons remis le premier Prix « Justice imaginative » de son histoire à l'organisme communautaire Société Elizabeth Fry du Québec qui, depuis bientôt 40 ans est venu en aide à de nombreuses femmes qui se sont retrouvées devant la justice pénale, sans aucun recours pour s'en sortir seules. De telles initiatives méritent qu'elles soient reconnues à leur juste valeur. Le Prix « Justice imaginative » a été développé dans ce sens; mettre à l'avant-plan les individus et organismes qui font une différence dans notre société. Dans la cause qui nous préoccupe, c'est en travaillant à faciliter l'accès à la justice, de façon équitable, à tous et à toutes, car c'est un droit acquis dans notre société.

Enfin, je tiens également à souligner les excellents dossiers des deux autres finalistes, la Clinique juridique itinérante et l'organisme d'innovation sociale Exeko qui font preuve d'initiatives et d'actions extraordinaires auprès de leurs clientèles respectives », de dire Jean-François Gaudreault-DesBiens, doyen, Faculté de droit de l'Université de Montréal et Karim Benyekhlef, professeur, Faculté de droit de l'Université de Montréal, titulaire, Chaire LexUM en information juridique et directeur, Laboratoire de cyberjustice.

À propos de la Société Elizabeth Fry du Québec

Fondé en 1977, la Société Elizabeth Fry du Québec s'est donné comme objectifs de : favoriser l'intégration sociale des femmes judiciairisées, et ce, dans un milieu supportant et encadrant; répondre à leurs besoins en leur offrant des services spécialisés et adaptés à leurs situations économiques et sociales; sensibiliser les différentes ressources de la communauté à leurs besoins afin de maximiser les services qui leur sont offerts; et enfin, défendre leurs intérêts et sensibiliser les gouvernements et l'opinion publique à leur réalité.

Plusieurs organismes de l'étranger s'intéressent à l'approche québécoise en matière de réinsertion sociale des femmes, en grande partie grâce aux efforts de la Société Elizabeth Fry du Québec. Ainsi, avec ces centres résidentiels communautaires (CRC), le Québec offre une alternative aux personnes judiciairisées les plus vulnérables. Par ailleurs, ces dernières bénéficient, grâce à une collaboration entre les services correctionnels et des organismes privés à but non lucratif, d'un réseau de services à travers tout le Québec. Il s'agit là d'un modèle unique de partenariat.

Pour de plus amples informations : www.elizabethfry.qc.ca.

Un jury composé de personnalités de premier plan

Présidé par Karim Benyekhlef et Jean-François Gaudreault-DesBiens, le jury de cette 1^{re} édition était composé de : Nicolas Bergeron, président, Médecins du Monde Canada; Jean Charest, ex-premier ministre du Québec; Mark Hounsell, chef des affaires juridiques et de la conformité et secrétaire, CAE; Claude Morency, associé-directeur, Dentons Canada S.E.N.C.R.L. (Mtl); Daniel Poulin, président, Lexum Informatique Juridique; Christophe Villemer, vice-président exécutif, Savoir-faire Linux; et Robert Yalden, cochef, Groupe national fusions et acquisitions et chef du secteur du droit des sociétés, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. Notons également la participation aux délibérations de Me Emmanuelle Amar, avocate, coordonnatrice scientifique, Laboratoire de cyberjustice et Chaire LexUM.

NOTE AUX MÉDIAS : Pour toutes demandes d'entrevues, veuillez communiquer avec Chantale Baar au (514) 992-6463.

–30–

Source : www.prixjusticeimaginative.ca

Renseignements : Chantale Baar / Sophie Des Marais pour Laboratoire de cyberjustice
(514) 992-6463, cbaar@communicationcb.ca / (514) 234-4736, sophie.dm@sympatico.ca